



DU CÔTÉ DE LA MÉDIATHÈQUE FRANTZ ET QUENAUT

Mardi : 14h / 18h ; Mercredi : 10h / 12h et 14h / 18h ; Jeudi et Vendredi : 14h / 17h ; Samedi : 10h / 12h

- Exposition Philonimo, en partenariat avec la B.D.M., du 20 septembre au 14 octobre 2023.
- Mercredi 20 septembre à 10h30 : *Si les animaux m'étaient contés* de 4 à 6 ans. Inscription appréciée.
- Mercredi 27 septembre à 14h30 : *Histoire en l'air - Le lézard de Heidegger* animé par Maryline MAHUET - tout public, inscription appréciée.

HORAIRES DES TRANSPORTS SCOLAIRES RENTRÉE 2023 / 2024

	LMJV								Mercredi				
	Circuit		Circuit		Circuit				Circuit				
	Matin	Horaire	Soir	Horaire	Midi	Horaire	A	Midi	Horaire	Matin	Horaire	Midi	Horaire
Collège Fismes													
Jonchery Sachs	04	7 :27	04	17 :00						04	7 :27	04	12 :30
Jonchery Mairie	04	7 :25	04	17 :09*						04	7 :25	04	12 :33
	02	7 :20	THY15	16 :50									
Collège Tinquieux													
Jonchery Sachs										THY15	7 :16	THY15	12 :48
Jonchery Mairie													

*En complément du THY15

ATTENTION NOUVEAUX HORAIRES DE LA POSTE

Lundi et vendredi : 09h00-11h30
 Mercredi : 09h00-11h00 et 16h30-18h30
 Samedi de 10h00 à 12h00
 Mardi et Jeudi : Fermée

DEJECTIONS CANINES



Il est bon de rappeler ce que la loi dit : "Tout propriétaire de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal".

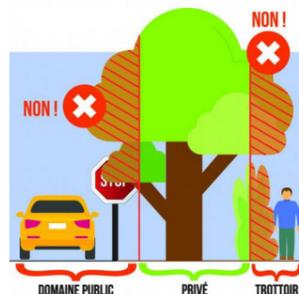
TRAVAUX SNCF



Du lundi 23 octobre 2023 à 8h00 au vendredi 3 novembre 2023 à 17h00, la circulation routière et piétonne sera interdite au passage à niveau (PN 29) au bout de l'avenue de la Gare en direction de Montigny-sur-Vesle, Prouilly pour permettre le remplacement de câbles et d'appareillages de signalisation ferroviaire. Une déviation sera mise en place par la SNCF pendant la durée des travaux.

ELAGAGE, ENTRETIEN DES TROTTOIRS ET DES CANIVEAUX

Les riverains doivent **obligatoirement** élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie). Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens EDF, France Télécom et l'éclairage public.



Corrid'halloween
 Mardi 31 Octobre 2023
 départ à 19h00
 12€ à partir de 14€/10€
 à Jonchery sur Vesle (51)
 Course de 7,6km
 À partir de 16 ans
 Places limitées !
 Lots
 Aux meilleurs coureurs et aux meilleurs déguisés sur le thème d'Halloween.
 https://www.ledossard.com

Ne pas jeter sur la voie publique



Le Joncavidulien

Bulletin municipal Septembre 2023

Le Mot du Maire



Madame, Monsieur,

J'espère que vous avez passé un bel été et que ces moments de vacances vous auront apporté suffisamment de repos pour entamer la rentrée sereinement.

Maintenant, place à une nouvelle année scolaire. Je souhaite à tous les enseignant(e)s, les élèves et les parents une bonne rentrée. N'oublions pas d'informer les enfants sur le harcèlement scolaire, qui a toujours existé, mais qui prend de plus en plus d'ampleur avec les réseaux sociaux. Il est tellement facile de se cacher derrière un écran pour critiquer et se montrer négatif.

Nous avons eu un été particulier, avec des périodes très chaudes et des pluies parfois abondantes. Nous avons la chance d'avoir un village avec beaucoup d'espaces verts. Pas de pelouses grillées cette année mais une végétation luxuriante, qu'il a été très difficile voire impossible à maîtriser. Oui, l'herbe a poussé partout, oui, nous avons été débordés comme chacun a pu l'être dans son jardin. Je rappelle que théoriquement l'entretien des trottoirs, du caniveau et le désherbage incombent au propriétaire ou locataire d'une propriété jouxtant la voie communale. Nous le faisons volontiers et il est triste de constater le degré d'exigence, d'impatience et d'intolérance dont font preuve certains habitants (heureusement peu nombreux). Un appel téléphonique sympathique pour remonter un souci serait tellement plus agréable et efficace.

Pour les cimetières, nous allons laisser pousser l'herbe pour pouvoir tondre ensuite. Il faut trouver une parade efficace à l'interdiction des désherbants.

Heureusement, le village ne se résume pas aux espaces verts. Plusieurs manifestations, fête de la musique, 13 juillet, ont été très appréciées par un public très nombreux. La médiathèque a également proposé de nombreuses animations. Merci à la commission des fêtes, à la commission médiathèque et aux bénévoles ainsi qu'aux associations locales pour ces moments de partage et de convivialité.

D'autres festivités sont en préparation pour ce dernier trimestre. Je vous les laisse découvrir.

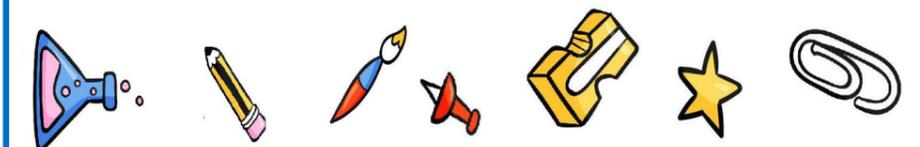
Panneaux d'affichage, vidéoprotection, fleurissement sont également au programme cet automne.

Nous retrouvons aussi un campanile rénové et mis en sécurité, deux semaines de travaux ont été nécessaires.

Le travail des commissions permet d'avoir un beau et dynamique village, merci à tous. Au plaisir de vous rencontrer en mairie ou dans le village.

A bientôt

Nadine Poulain



Mairie de Jonchery-sur-Vesle
Place René Sarrette
51140 JONCHERY SUR VESLE

Contacts :

☎ 03.26.48.50.03
 ✉ mairie.joncherysurvesle@wanadoo.fr

Sites :

🌐 <http://www.joncherysurvesle.com>
 Facebook : Village de Jonchery sur Vesle
 Instagram: [instagram.com/joncherysurvesle](https://www.instagram.com/joncherysurvesle)

Horaires d'ouverture au public :

Lundi, vendredi, samedi de 9h00 à 12h00.
 Jeudi de 16h00 à 18h00.

Accueil téléphonique :

Du lundi au vendredi de 9h-12h et de 14h-16h. Le samedi de 9h à 12h.
 Pas d'accueil téléphonique le mercredi après-midi.

Médiathèque municipale :

1 ter rue du Moulin
 03.26.48.52.71
<http://jonchery-pom.c3rb.org>
mediatheque.joncherysurvesle@orange.fr

La Poste :

2 rue du Marché 51140 Jonchery-sur-Vesle
 Lundi et vendredi : 09h00-11h30.
 Mercredi : 9h00-11h00 et 16h30-18h30
 Samedi de 10h00 à 12h00.
 Mardi et Jeudi : Fermée.

Maison France Services :

03 26 08 36 44
 Rue du Marché 51140 Jonchery-sur-Vesle
 Lundi : 13h15-18h00
 Mardi : 9h00-11h30 ; 13h30-19h00 sur R.D.V.
 Mercredi : 9h00-12h00 ; 13h30-18h00
 Jeudi : 9h00-12h00
 Vendredi : 13h30-17h00
 Samedi : 10h00-12h00

Numéros utiles :

Véolia : 09 69 39 04 98
 Pour transmettre les relevés : www.service.eau.veolia.fr
 Enedis : 09 72 67 50 51
 GRDF : 0 800 47 33 33

Horaires de la déchetterie :

Lundi, mercredi, vendredi et samedi :
 9h00 à 12h00 / 14h00-18h00
 Jeudi : 9h00 à 12h00
 Mardi, Dimanche et Jours fériés : Fermée.

EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(L'intégralité des délibérations est disponible en Mairie)

Séance du 6 septembre 2023

Présents : 16 ; Pouvoirs : 2 ; Absent : 1

Délibération D_2023_07_01 : ADOPTION DU RÈGLEMENT DES CIMETIÈRES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-7 et suivants, L 2223-1 et suivants, R 2223-3 et suivants, relatifs à la réglementation des cimetières et des opérations funéraires confiant au maire, la police des funérailles et des lieux de sépultures ;

Vu le Code Civil, notamment les articles 78 et suivants ;

Vu la loi 2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire et les décrets s'y rapportant ; il est nécessaire d'actualiser le règlement et de prendre les mesures générales de police destinées à assurer la sécurité, la salubrité, la tranquillité publique, la décence et le maintien du bon ordre dans les cimetières,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le nouveau règlement des cimetières qui sera affiché sur les lieux.

Délibération D_2023_07_02 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES (CLECT)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2017-16 du 19 janvier 2017 adoptant le protocole financier général qui définit les modalités de détermination des attributions de compensation et qui affirme le principe de neutralité budgétaire et fiscale lors du passage en Communauté Urbaine, Vu la délibération CC-2019-334 du 19 décembre 2019 du conseil communautaire actant du vote des communes sur le rapport CLECT du 10 septembre 2019 et fixant pour l'ensemble des communes du Grand Reims le montant d'attribution de compensation,

Vu la délibération CC-2022-194 du conseil communautaire fixant le montant des attributions de compensation définitives 2022 et des attributions de compensations provisoires 2023,

Vu le rapport de la CLECT issu de la réunion du 29 juin 2023 transmis aux communes membres le 7 juillet 2023,

Considérant que tout transfert de compétences entre la Communauté Urbaine du Grand Reims et ses communes membres entraîne un transfert de charges qui doit être pris en compte au travers l'attribution de compensation,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées réunie le 29 juin 2023,

- D'adopter le montant de l'attribution de compensation définitive 2023 visé dans le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 29 juin 2023, d'un montant de 478204 € à reverser au Grand Reims, identique à celui de 2022.

Délibération D_2023_07_03 : ACCEPTATION DE LA DONATION PAR LES CONSORTS GABRY

Madame le Maire fait part à l'assemblée du souhait de donation au profit de la commune de la parcelle de bois-peupleraie cadastrée section AE n° 100 par les Consorts GABRY.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Déclare prendre acte du projet de donation par l'indivision GABRY au profit de la Commune de Jonchery-sur-Vesle de la parcelle sis à Jonchery-sur-Vesle, cadastrée section AE n° 100, lieudit « LES PRES DU GUE » d'une surface de 4721m², en nature de peupleraie au cadastre.

- Accepter à l'unanimité et conformément à l'article L 2242-1 du Code Général des Collectivités territoriales, purement et simplement ladite donation par l'indivision GABRY, au profit de la Commune.

- Prendre en charge les frais de l'acte authentique de donation dont la provision est estimée à 900,00€.

- Approuver le projet d'acte de donation transmis par Maître Marine PIETRZYKOWSKI, notaire à Jonchery-sur-Vesle.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Madame le Maire, à l'effet de signer tout acte de donation à recevoir par Maître PIETRZYKOWSKI, notaire à Jonchery-sur-Vesle (Marne).

Informations au conseil

Madame le Maire informe :

Grand Reims :

- Comme vous avez pu le lire dans la presse, la construction d'une école élémentaire et de locaux périscolaires est un projet de la Communauté Urbaine du Grand Reims. La seule possibilité foncière serait de sacrifier le terrain de foot dédié à l'entraînement. Si le projet voit le jour nous pourrions récupérer les 2 salles du bas de la salle polyvalente et les locaux de l'école élémentaire et permettre aux associations d'étendre leur offre de créneaux et accueillir d'autres activités.

- Le Syndicat d'Électrification de la Marne (SIEM) envisage d'enfourer la ligne à haute tension rue de Sachs et rue du Bois du Salut. Les riverains seront informés dès qu'une date de commencement des travaux sera fixée.

- Les travaux d'enfouissement des réseaux et la réfection des rues Marius Lanet et Blanche Simon vont commencer.

Monsieur Philippe REMEN, adjoint à la Communication :

Les animations proposées par la médiathèque et la commission Animations sont diverses et variées. La communication se fait sur les réseaux sociaux (Facebook & Instagram) et sur Ma Mairie En Poche. Alors, si vous n'y êtes pas encore, abonnez-vous.

Le remplacement des panneaux d'affichage prend un peu de retard mais ils devraient être installés avant la fin de l'année.

N'oubliez pas la 1ère édition de la Corrid'halloween le 31/10 au soir, course à pied dans le centre du village. Le parcours de 7,6km est accessible à tous. Cela peut être l'occasion de se lancer un petit défi personnel ou en famille, ou encore entre collègues de boulot ou entre amis. Vous retrouverez toutes les informations sur l'affiche présente sur ce compte-rendu ou sur le site de la commune. Attention à anticiper le cas échéant la visite chez le médecin pour avoir un certificat en bonne et due forme.

Madame Sophie JOUEN, adjointe au Fleurissement :

L'été nous offre encore de belles journées ensoleillées sous une forte chaleur cependant cela n'aura pas toujours été le cas durant juillet-août, ce qui aura permis naturellement de modérer l'arrosage des plantations ; sujet important de la commission en aménageant le choix des fleurs.

Profitons encore de ces couleurs estivales avant le fleurissement d'automne qui aura lieu le vendredi 20 octobre. Si vous souhaitez participer, merci de vous présenter à la mairie.

Pour bien commencer la rentrée, la commission fleurissement aura le plaisir de faire l'action Nettoyons la nature avec l'école élémentaire de Jonchery-Sur-Vesle, le vendredi 22 septembre après-midi. Le Troc plantes aura lieu le dimanche 15 octobre de 10h00 à 13h00.



Des actions et des projets qui avancent grâce à nos chers bénévoles et pourquoi pas avec vous.

Nadine POULAIN, commission espaces verts et voirie :

Voirie :

La commission voirie se réunira le 4 octobre pour étudier un plan de « mise en sécurité » de la rue de Branscourt qui est une voirie départementale à charge de la commune.

Espaces verts :

Le devis de raccordement de la gouttière du bâtiment des associations au bassin du parc est signé. Les poissons ont été capturés et remis dans un étang. Nous devons encore faire évacuer la boue du fond de bassin. Nous attendons le devis.

Une nouvelle journée d'élagage et d'abattage a été demandée.

Il serait nécessaire de nettoyer le bois, rue des Fortes Terres. Des devis ont été demandés. Ce sont d'importants travaux qui pourraient se faire fin 2023, début 2024.

Monsieur Christophe NILLESSE, adjoint à la sécurité et à l'aménagement :

Nous avons maintenant eu un retour des différentes demandes de subvention formulées dans le cadre du projet de «vidéoprotection». Pour votre information, le conseil avait voté le 4 Janvier dernier une délibération pour un montant total du projet de 153400€ HT. C'est donc sur cette base que les demandes de subvention avaient été établies. Les retours des subventions obtenues sont donc les suivantes : 54441 € au titre de la DETR (dotation aux équipements des territoires ruraux), 15340 € au titre de la FIPD (fond interministériel de prévention de la délinquance) et enfin 36841 € par la région. Cela représente donc au total 106622 € de subventions et la commande a été passée au prestataire INEO. Les premières interventions de celui-ci interviendront dans le courant du mois de septembre. La commission va également se réunir sur cette même période pour travailler et confirmer le planning des travaux. Nous vous le communiquerons dans ses grandes lignes lors d'un prochain bulletin.

Madame Catherine GERMOND, adjointe aux Bâtiments :

La restauration du campanile de la mairie ainsi que sa remise en peinture est achevée. Ces travaux étaient incontournables en raison de la détérioration avancée de certaines poutres. Le montant de 13500 € TTC investi dans cette restauration, contribue à préserver notre précieux patrimoine pour les générations futures.

La sonnerie de l'horloge interrompue pendant les travaux sera remise en service prochainement.



Par la même occasion, les traces laissées par des fuites de gouttières sur certaines pierres de l'église ont été soigneusement effacées.

Madame Maryline HUBIER, conseillère municipale déléguée à la vie culturelle, sportive et associative :

Les mois de juin et juillet ont été propices pour notre fête de la musique et le 13 juillet.

En effet, le beau temps était au rendez-vous et vous avez par votre présence contribué à ce que ces deux manifestations soient une réussite. Nous vous en remercions.

Le 13 octobre, nous vous proposerons une pièce de théâtre intitulée "Maman divorce (ou pas) !" interprétée par la troupe "les Coeurs de Planches". L'entrée sera de 5 € et gratuite pour les enfants de moins de 12 ans. La recette sera reversée à une association caritative.

Une corrida est également prévue le 31 octobre. De plus amples informations vous seront communiquées dans le prochain Joncavidulien.

Madame Sandra BANIERE, conseillère municipale déléguée à la médiathèque :

La médiathèque a réouvert ses portes depuis quelques semaines déjà. Tout est prêt pour lancer officiellement la rentrée, notamment avec l'exposition Philonimo, qui consiste à aborder des concepts philosophiques grâce à la mise en scène d'animaux. Nous vous invitons à découvrir cette exposition à partir du 20 septembre et à vous inscrire aux différentes activités qui l'enrichiront. La première, *Histoires en l'air - le lézard de Heidegger*, aura lieu le **mercredi 27 septembre à 14h30**. La suite des animations est à retrouver dans le flyer ci-joint. Vous y retrouverez également les dates des activités permanentes.

A ce propos, le club *Des livres et vous* espère accueillir de nouveaux lecteurs tous les premiers samedis du mois. La rentrée s'accompagne parfois de son lot de changements et cette année nous n'y échappons pas.

Un nouveau conseiller numérique est actuellement recherché. Par conséquent, les ateliers seront suspendus pendant quelque temps. Toutefois, des ordinateurs ont été remis à disposition dans la médiathèque et Alexis Pardon se tient à votre service pour tout besoin.

Pour notre plus grand plaisir, la rentrée, c'est aussi des nouveautés. Le hall est désormais un lieu de contemplations : tableaux et photographies seront alternativement exposés pour vous proposer des déambulations pleines d'émotions. Un QR code mensuel vous permettra d'accéder facilement aux nouveaux ouvrages :



Enfin, en vue de la mise à l'honneur sur Frida Kahlo et sur le Mexique, nous avons besoin de vous : si vous avez des objets, des tableaux, des photographies... susceptibles de compléter l'exposition, que vous accepteriez de nous prêter, n'hésitez pas à contacter Alexis.

L'équipe de la médiathèque vous souhaite une très belle rentrée et des moments culturels inoubliables .

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE 11 OCTOBRE 2023